

NOUS SOMMES TOUS DES « ALLOCATAIRES SOCIAUX »

Philippe Van Parijs,

Professeur à l'UCL et responsable de la chaire Hoover d'éthique économique et sociale.

Nous sommes déjà nombreux à bénéficier d'allocations de toutes sortes familiales, chômage, prépension, maladie,... Est-il utopique d'imaginer qu'un jour chacun d'entre nous puisse recevoir une fois par mois une allocation universelle ? Cela simplifierait les choses, et contribuerait à plus d'égalité...!

L'allocation universelle serait un revenu minimum garanti à tous, explique le professeur Van Parijs. "Y aurait droit tout citoyen ou résident permanent, de façon absolument inconditionnelle. Pour recevoir ce revenu, il ne serait pas nécessaire d'avoir travaillé et cotisé dans le passé. Elle ne serait réservée ni aux nécessiteux, ni aux chômeurs involontaires, mais versée à tous et à toutes. Ce revenu aurait la caractéristique première d'être le même pour tous (à âge et invalidité donnés). Chacun le recevrait, quelles que soient ses autres sources de revenus ainsi que les montants de ses rentrées.

Un « revenu minimum garanti »

Il serait absurde de croire que la pauvreté n'est qu'une question de revenu monétaire. Mais il serait encore plus absurde de croire que l'on pourrait venir à bout de la pauvreté sans une forme de revenu minimum garanti. Si je suis un ferme partisan de cette forme totalement inconditionnelle de revenu garanti que constituerait l'allocation universelle, c'est parce que toute forme conditionnelle de revenu garanti présente à un degré aigu l'un au moins des trois désavantages suivants (et souvent les trois) :

1. Par les intrusions dans la vie privée, elle légitime et la stigmatisation sociale qu'elle implique, l'assistance conditionnelle est humiliante pour ses bénéficiaires ;
2. Etant limitée à ceux qui en ont besoin, elle est retirée à ceux qui commencent à se débrouiller par eux-mêmes, ce qui a pour effet de coincer ses bénéficiaires dans la .trappe du chômage ;
3. Elle laisse passer beaucoup de plus démunis entre les mailles du filet de la sécurité qu'elle prétend tendre en raison de l'ignorance, de l'intimidation, de la honte qui les empêchent de faire valoir leurs droits.

L'allocation universelle, par contre, ne donnerait lieu à aucune humiliation, comblerait la « trappe » du chômage et resserrerait autant que possible les mailles du filet.

Une autre notion de « coût »

Quel que soit le niveau de revenu minimum, l'allocation universelle ne serait plus coûteuse que les formules conditionnelles que dans la mesure où le coût est mesuré naïvement par le volume des masses financières devant transiter par l'Etat. Mais c'est l'inverse qui est vrai si le coût est au

contraire mesuré un fonction des ressources réelles (en temps de travail, paperasserie, etc.) qu'une communauté doit consacrer à la gestion de son système de transfert.

Autonomie financière pour tous...

En ce qui concerne l'émancipation - en particulier celle des femmes -, si elle n'est pas directement fonction d'un revenu, elle n'est toutefois pas concevable sans un minimum d'autonomie financière, poursuit Philippe Van Parijs. Des millions de femmes européennes n'ont aucun revenu propre et vivent, de ce fait, dans une situation de dépendance économique totale de leur conjoint.

Pour assurer l'autonomie financière sans imposer aux femmes au foyer l'obligation de prester un travail en dehors de chez elles, instaurer un salaire de femme au foyer reviendrait à encourager les femmes à se replier sur leur foyer, ce qui les enfermerait dans la cellule familiale. En assurant une rentrée à toutes, l'allocation universelle leur laisserait davantage le choix entre travailler au foyer, à l'extérieur, ou déterminer un aménagement combinant les deux formules...

La fin du plein emploi

Depuis le milieu des années 70, la plupart des pays de l'Europe des 12 sont confrontés à un taux de chômage croissant. Les Européens à la recherche d'un travail sont près de 18 millions. La solution qui avait semblé la plus réaliste, explique le professeur Philippe Van Parijs, - promouvoir une accélération de la croissance - a montré ses limites. Vu la vitesse à laquelle le progrès technique éliminait des emplois, il est vite apparu qu'il faudrait un taux de croissance fantastique déjà rien que pour arriver à stabiliser l'emploi. D'où l'idée de miser plutôt sur une réduction substantielle du revenu des travailleurs grâce à une forte réduction du coût relatif du travail, on pourrait réorienter la technologie de telle sorte que moins d'emplois soient sacrifiés. Toutefois pareille politique impliquerait une réduction parallèle des allocations de chômage et des autres revenus de substitution, afin de préserver les incitations au travail.

S'il n'est pas possible de fournir à tous ceux qui le cherchent un emploi qui soit suffisamment productif (sans intervention externe) pour être à la fois économiquement rentable et socialement adéquat, il est cependant possible d'utiliser les activités qui sont suffisamment productives pour en subventionner d'autres, plutôt que de tenter (vainement) de partager entre tous les emplois productifs.

Partager le travail

En définitive, l'allocation universelle constitue la version la plus radicale d'une stratégie douce qui promeut le partage de l'emploi au lieu de chercher à l'imposer. D'une part, l'instauration d'une allocation universelle reviendrait en quelque sorte à universaliser l'indemnité de pause-carrière ou la prime au temps partiel. Elle permettrait ainsi à ceux qui ont un emploi de s'en dessaisir temporairement ou partiellement. D'autre part, en constituant un socle sûr auquel les autres revenus peuvent s'ajouter, elle s'attaquerait directement à la trappe du chômage créée par les systèmes

actuels de revenu minimum garanti et rendrait viable, des emplois - par exemple à temps partiel ou avec une composante importante de formation - dont la rémunération, pour être rentable, devrait être inférieure au revenu minimum de subsistance. Ce double effet serait d'autant plus prononcé que le niveau de l'allocation universelle serait élevé.

En s'attaquant de front aux effets pervers engendrés par les systèmes de revenu garanti, l'instauration d'une allocation universelle constituerait une composante irremplaçable de toute Stratégie réaliste pour réduire drastiquement et durablement le type de chômage que nous connaissons. Elle serait une porte de sortie pour échapper au sort tragique d'une société de plus en plus dualisée, de plus en plus défigurée par l'exclusion.

Que penser de l'instauration d'une allocation universelle au niveau européen ?

Les différences entre systèmes de sécurité sociale sont si profondes et sensibles quant à la structure des transferts, leurs niveaux, leur mode de financement et sur l'articulation avec la fiscalité, que toute tentative de les harmoniser substantiellement, e a fortiori, de les intégrer un système unique, est d'avance vouée à l'échec. Mais l'instauration d'une allocation universelle modeste au niveau européen n'exigerait rien de tel. Il s'agirait plutôt d'introduire un socle commun, à l'existence duquel chaque système pourrait s'ajuster à sa façon, sans devoir se couler pour autant dans un moule unique.

Pour que cette idée d'un socle commun puisse prendre forme, il faut trouver un mode de financement qui puisse opérer de manière suffisamment homogène dans les divers pays concernés. Trois possibilités viennent à l'esprit la taxation de l'énergie, celle des revenus mobiliers et celle de la valeur ajoutée. Chacune de ces possibilités a ses avantages et ses inconvénients. Mais rien n'interdit de penser qu'une position économiquement réaliste et institutionnellement cohérente puisse être trouvée d'un côté ou de l'autre, ou d'une combinaison de ces trois sources de financement.